

LA VILLE DE BOULOGNE-BILLANCOURT SIGNE AVEC SES PARTENAIRES UN CONTRAT LOCAL SUR LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

**VENDREDI 8 MARS 2024 À 15H
SALONS D'HONNEUR DE L'HÔTEL-DE-VILLE**

Les violences sexistes et sexuelles constituent un phénomène d'ampleur nationale. Face à ce fléau, la Ville de Boulogne-Billancourt avec le soutien de ses partenaires agit et renforce régulièrement ses actions afin de prévenir toute situation dangereuse et protéger les victimes.

Sur proposition du Préfet des Hauts-de-Seine, une nouvelle étape sera franchie ce vendredi 8 mars 2024 à 15h avec la signature d'un Contrat Local sur les Violences Sexistes et Sexuelles (CLVSS) entre :

- la Ville représentée par le maire **Pierre-Christophe BAGUET**,
- le Département représenté par le président **Georges SIFFREDI**,
- la Préfecture représentée par le Préfet **Laurent HOTTIAUX**,
- le parquet des Hauts-de-Seine représenté le Procureur de la République **Pascal PRACHE**,
- l'Éducation nationale représentée par Le Directeur académique des services départementaux de l'Éducation nationale des Hauts-de-Seine **Frédéric FULGENCE**,
- le centre hospitalier Ambroise Paré représenté par le Directrice **Marion BOUSQUIÉ**,
- le commissariat centre de Boulogne-Billancourt représenté le Directeur Territorial de Sécurité de Proximité des Hauts-de-Seine **Stéphane WIERZBA**,
- le CIDFF 92 Sud représenté par son président **Philippe le PERCHEC**.

Ce contrat signé à l'occasion de la journée internationale pour les droits des femmes vient confirmer l'engagement de la ville en la matière. Il permettra notamment de renforcer la lisibilité des dispositifs d'aide, de fluidifier la transmission d'informations entre les différents acteurs, et de développer un maillage territorial opérationnel pour optimiser la prise en charge des victimes.

Quelques actions concrètes déjà mises en place par la Ville de Boulogne-Billancourt :

- La délégation aux droits des femmes et à la parité a été créée en 2014. Depuis, de nombreuses actions ont été menées, dans des domaines très divers : éducation, jeunesse, sport, culture, santé... en 2023, 80 actions collectives ont permis de sensibiliser 2 800 jeunes de moins de 18 ans : apprentissage du respect filles garçons, lutte contre les discriminations, le cybersexisme et le cyber-harcèlement,
- Le CCAS a signé en septembre 2020 une convention de partenariat avec la Police nationale, afin d'améliorer la prise en charge des victimes de violence intrafamiliale. Le CCAS prend en charge des « bons taxis » et des « bons d'hébergement », qu'il met à disposition des agents du Commissariat de Police, afin d'en faire bénéficier les personnes victimes de violences intrafamiliales qui se présentent pour déposer plainte. Cette convention a été remaniée et renouvelée en octobre 2023 afin d'apporter une réponse plus complète encore aux victimes.
- Le CCAS assure un service de domiciliation administrative qui compte 173 domiciliés (mi-décembre 2023) et dont 44 % d'entre eux sont des femmes.
- 95 000 euros de subvention de la Ville accordée au CIDFF Hauts-de-Seine Sud ayant permis d'accompagner 1 700 femmes en 2023,
- 16 000 euros de subvention du CLSPD accordée au CIDFF pour une permanence de soutien psychologique à la Maison du Droit,

En lien le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes présenté au cours du Conseil municipal du 1^{er} février dernier :

[5. Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour l'année 2023 \(boulgnebillancourt.com\)](https://boulgnebillancourt.com)

Joanne Adham

Service Communication

Attachée de presse de la Ville

01 55 18 43 51 / 06 23 78 03 87

joanne.adham@mairie-boulogne-billancourt.fr

